

Numérique et sciences informatiques au lycée : une avancée réelle.

La Société informatique de France a pris connaissance des éléments de la réforme du baccalauréat et du lycée, présentés aujourd'hui par le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer. La SIF se réjouit de la prise de conscience par le gouvernement des enjeux que représentent les sciences, et en particulier la science informatique et le numérique, pour les jeunes Français d'aujourd'hui, en suivant certaines recommandations du rapport Mathiot et du rapport Torossian-Villani.

La discipline de spécialité « Numérique et sciences informatiques » sera offerte à tous les élèves, à la fois en Première (4h) et en Terminale (6h) parmi les 10 spécialités. Elle étend la spécialité ISN (Informatique et sciences du numérique) de l'actuelle Terminale S. La SIF se félicite de cette avancée qui permettra d'initier de façon approfondie les élèves aux mondes numériques qui les entourent, et permettra à ceux qui le souhaitent de s'orienter vers des études supérieures d'informatique et les métiers de demain du numérique. La SIF est prête à contribuer aux contenus de programme d'informatique pour le lycée et fera des propositions.

La SIF est toutefois consciente que de bons programmes ne suffisent pas. Il faut aussi des enseignants bien formés pour transmettre les contenus en leur donnant du sens ce qui nécessite une formation adaptée et approfondie. Il est temps de concevoir un "véritable plan Marshall" pour l'informatique et le numérique, comme préconisé dans le rapport Mathiot. Il est urgent de créer un CAPES et une Agrégation d'informatique, pour recruter des enseignants maîtrisant cet enseignement. La SIF, avec 17 autres signataires¹, l'a réclamé et argumenté dans une lettre ouverte adressée à Jean-Michel Blanquer (le Monde du 31 janvier).

Pour conclure, la SIF salue l'effort de modernisation de l'enseignement au lycée, reste vigilante sur les modalités de son application, et est prête à participer à sa mise en œuvre dans le domaine du numérique et de la science informatique.

Paris le 15 février.

Contacts Société informatique de France

Répondeur SIF : 09 72 34 22 00

Pierre Paradinas (Président de la SiF)

pierre.paradinass@cnam.fr

Gilles Dowek (Président du Conseil Scientifique de la SIF)

gilles.dowek@ens-paris-saclay.fr

Christine Froidevaux (Vice-Présidente Enseignement de la SiF)

christine.froidevaux@lri.fr

¹ Un collectif de dix-sept signataires représentant le secteur du numérique, les entreprises ou le monde de la formation ont appelé, dans une tribune au « Monde », à inclure l'enseignement de l'informatique dans la réforme du lycée. En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/31/il-faut-developper-la-culture-numerique-des-le-plus-jeune-age_5249740_3232.html